

Sommaire

CRPF Bretagne-Pays de la Loire



Fusion : Le nouveau Conseil de Centre p. 2

Breizh Forêt Bois



Résultats des chantiers tests bois énergie p. 3

Interview



**André
ALLANIC**

GIE Groupement Economique
des Propriétaires p. 4 et 5

Vente de bois



Cours des bois - printemps 2017 p. 5

CETEF



Activités des CETEF p. 6

Brèves

p. 7

ÉDITORIAL

UNE AMBITION PARTAGÉE POUR LES FORÊTS DE L'OUEST

Chers forestiers,

Merci à vous tous qui vous êtes mobilisés pour élire vos représentants au Conseil du CRPF de Bretagne - Pays de la Loire (liste des élus en page intérieure). Le taux de participation s'élève à 31%, ce qui est important pour une élection professionnelle. Bravo, car ceci renforce la légitimité de notre Etablissement public.

Merci également aux anciens conseils d'avoir souhaité et osé ce regroupement volontaire des deux CRPF. Certains en ont rêvé, les forestiers de BRETAGNE et des PAYS DE LA LOIRE l'ont fait! Désormais, nous représentons 660 000 ha de forêts privées et 240 000 propriétaires, soit un très bel ensemble forestier à la fois cohérent et riche de sa diversité. Nous pouvons ainsi peser face aux nouvelles grandes Régions voisines.

Ce regroupement nous permet également de gagner en efficacité par la mutualisation de nos moyens et savoir-faire. Cela prend toute son importance face à l'ampleur des enjeux qui nous attendent. En la matière, lors de notre premier Conseil, le 20 mars 2017, vos représentants ont marqué leur volonté :

- de doter la forêt privée de documents de gestion durable plus nombreux, plus simples et encore mieux appliqués. Tous les indicateurs prouvent que les forêts avec

document de gestion agréé récoltent plus et mieux.

- d'améliorer la formation et l'information des propriétaires forestiers sylviculteurs, pour qu'ils puissent mieux raisonner leurs choix de gestion, mieux dialoguer avec leurs interlocuteurs, exploitants, gestionnaires ou administrations.
- d'amplifier les actions de recherche et développement en matière d'adaptation des sylvicultures aux évolutions climatiques, techniques, économiques.
- de développer le regroupement des sylviculteurs à l'échelle de massifs homogènes, afin de mieux organiser la gestion, de mieux structurer l'offre de bois, et de réaliser des économies d'échelle.

Dans les prochaines semaines, vos élus traduiront ces grands axes en plan d'action cohérent, que les équipes du CRPF, dont nous saluons le dévouement et la compétence, mettront en œuvre.

Merci encore à tous et à toutes, propriétaires forestiers de Bretagne et de Pays de la Loire, élus, personnels du Centre, pour votre engagement.

**«Degemer mat CRPF Breizh –
Bro al Liger*»**

*Bienvenue au CRPF de Bretagne - Pays de la Loire



Antoine d'AMÉCOURT

Président du CRPF BRETAGNE-
PAYS DE LA LOIRE,
propriétaire forestier dans
les Pays de la Loire et en Bretagne



Guy de COURVILLE

1^{er} Vice-Président du CRPF BRETAGNE-
PAYS DE LA LOIRE
et ancien Président du CRPF Bretagne,
propriétaire forestier en Bretagne et
dans les Pays de la Loire

FORMATION À LA GESTION FORESTIÈRE (FOGEFOR) – BRETAGNE.

Le programme FOGEFOR 2017-2018 débutera le 29 septembre 2017 et se déroulera sur 9 journées.

Retrouvez le détail du programme en dernière page, avec les références pour votre inscription.

UN NOUVEAU CONSEIL POUR LE CRPF FUSIONNÉ BRETAGNE-PAYS DE LA LOIRE

Les élections professionnelles du Centre Régional de la Propriété Forestière Bretagne-Pays de la Loire viennent de se dérouler. Le taux de participation au vote atteint 31%, sensiblement identique à celui des élections de 2011. Il est élevé en comparaison d'autres élections du même type.

Le Conseil du CRPF étant constitué de deux catégories de propriétaires forestiers, ces élections se sont déroulées en deux temps. Tout d'abord, les 8 et 9 février 2017, ce sont les propriétaires forestiers de plus de 4ha de bois et / ou détenteurs d'un document de gestion durable qui ont élu leurs représentants. Les candidats devaient disposer d'un document de gestion durable, c'est-à-dire, dans la pratique, d'un Plan Simple de Gestion ou d'un Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles. Les résultats pour ce collège départemental sont les suivants :

Conseillers disposant d'un Plan Simple de Gestion

Dpt	Titulaire	Suppléant
22	Antoine de COUESNONGLE	Guy HERVE
29	Bernard MENEZ	Bernard GENOUEL
35	Gaël REILLE	Hélène MESNIL
44	Jean-Marie COURTIN	Alban LE COUR GRANDMAISON
49	Jean-Marc LACARELLE	Arnaud HEIM DE BALSAC
53	Serge de POIX	Bertrand LE NAIL
56	Alain de CHABANNES	Stéphane du PONTAVICE
72	Antoine d'AMECOURT	Michel LELIEVRE
85	Edouard de la BASSETIERE	Marie-Hélène VAN DEN BROEK

Conseillers disposant d'un Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles

Dpt	Titulaire	Suppléant
22	Jean-François COURCOUX	André ALLANIC
49	Roger POURIAS	Florence BELY



Le nouveau Conseil du CRPF Bretagne-Pays de la Loire

Ensuite, le 9 mars 2017, les organisations professionnelles les plus représentatives de la forêt privée, en l'occurrence essentiellement les syndicats de propriétaires forestiers, ont procédé à l'élection de leurs représentants. Les résultats pour ce collège régional des propriétaires forestiers sont les suivants :

Région	Titulaire	Suppléant
Bretagne	Guy de COURVILLE	Henri de BRONAC
Pays de la Loire	Yves de KERANGAT	Marine TAILPIED

Les Présidents des Chambres régionales d'agriculture de Bretagne et des Pays de la Loire ainsi qu'un représentant du personnel sont également membres de droit du Conseil.

Quant à la tutelle de l'établissement public, elle est assurée par le Préfet de la Région Pays de la Loire.

Lors de leur première réunion, le 20 mars, les conseillers ont élu leur Président, M. Antoine d'AMECOURT ainsi que les trois vice-présidents, le premier vice président est M. Guy de COURVILLE, le deuxième vice président est M. Serge de POIX, le troisième vice président est M. Bernard MENEZ.

Monsieur Guy de PENANSTER est désigné Président d'Honneur du CRPF Bretagne-Pays de la Loire.

Le CRPF Bretagne-Pays de la Loire est opérationnel pour les 6 ans à venir.

Arnaud GUYON



CHANTIERS TEST BREIZH FORÊT BOIS (BFB) TRANSFORMATION

Premiers enseignements sur la récolte de bois énergie

Dans le cadre du programme BFB deux types de projets peuvent faire l'objet d'une aide financière. Le premier concerne le boisement d'anciennes terres agricoles avec une aide représentant 80% du montant des travaux hors dégagements. Le second cas qui fait l'objet de cette étude vise la transformation de peuplements forestiers pauvres (+ de 30 ans) avec une aide de 40% dégagements compris. Avant de s'engager dans la constitution d'un dossier d'aide, il apparaît donc essentiel aux propriétaires forestiers de pouvoir apprécier la valeur économique de ces peuplements pauvres et sans avenir sylvicole.

Pour cela, une étude menée sur 10 chantiers test a été commandée par le Plan Bois Energie Bretagne (Région Bretagne et ADEME) à la Chambre d'Agriculture de Bretagne sur différents types de peuplements éligibles au programme d'aide BFB Transformation.

Les objectifs ? Approfondir les connaissances techniques et économiques sur la valorisation du bois issu des peuplements pauvres vers le bois énergie.



Taillis pauvre de châtaignier non balivable chantier 4

Collecte des données

Sur chaque chantier test, nous avons procédé sur des placettes d'échantillonnage de 500m² à un diagnostic visant à identifier la surface de projet, la station forestière, le type de peuplement et les volumes estimatifs de bois énergie et de bois d'œuvre. Ces caractéristiques sont importantes pour évaluer la valeur économique du peuplement en place.

Les types de peuplements retenus sont très divers afin d'analyser le plus de cas possible de peuplements pauvres de plus de 30 ans. Ce sont soit :

- des plantations résineuses (chantier 1) qui n'ont pas réussi pour diverses raisons et qui sont dans une impasse sylvicole,
- des peuplements de pins de faible croissance avec un recru feuillu de bois blanc (chantier 2-3)
- des taillis avec réserves (châtaignier, chêne, bouleau, tremble) contenant des produits de faible qualité (chantiers 4-5).

La première étape a consisté à collecter les données pour chaque chantier de coupe rase, sur le terrain, en collaboration avec les porteurs de projet et les experts forestiers. Ces données brutes (matériel, temps, coût, volume produit...) nous ont permis de faire une analyse technique et économique (rendement, prix de revient à la tonne produite...) :

Principaux résultats de l'étude pour les 5 premiers chantiers test

N° de chantier	1	2	3	4	5
Département	22	22	56	56	22
Type de peuplement	douglas + saules	pins + bouleaux	pins + bouleaux	chênes + châtaigniers	chênes + bouleaux + trembles + aulnes
Surface du projet (ha)	1,6	0,73	3,75	4	4,87
Densité moyenne (nb tiges/ha)	1471	1695	1070	non renseigné	1180
Estimation en tonne humide/ha	129	476	53	non renseigné	148
Quantité produite plaquette (tonnes humides/ha)	223	445	157	155	247
Quantité produite bois bûche (stère/ha)	0	0	0	246	0
Quantité produite bois d'œuvre (m ³ /ha)	0	0	75	0	0
Rendement Abattage (tonne/h)	8,2	7,85	11,01	10,19	11,09
Rendement Débardage (tonne/h)	6,3	6,92	11	8,74	5,32
Rendement Déchiquetage (tonne/h)	18,05	13,85	10,79	13,93	9,93
Prix de vente de la tonne humide en €	6	6	12	9	8,5
Rémunération propriétaire en €/ha (bois plaquette)	836	3600	502	348	431
Rémunération propriétaire en €/ha (bois d'œuvre ou bûche)			133	253	

marché au moment de la réalisation de l'opération. Mais il reste une autre source de variabilité : le rendement pour chaque poste (abattage, débardage, déchiquetage) qui impacte indirectement le niveau de rémunération du propriétaire.

Retrouvez le rapport d'étude sur le site du CRPF Bretagne à l'adresse suivante :

<http://www.cnpf.fr/bretagne/n/reseaux-d-experimentations/n:820>

Conclusions :

L'estimation préalable du rendement d'un peuplement à partir d'un échantillonnage par placette de 500 m² par type de peuplement identifié ne permet pas une approche assez précise pour apprécier la capacité d'autofinancement du projet. La comparaison des estimations volumes avec le rendement exact de l'exploitation met en évidence des différences trop importantes, sauf pour le chantier 2 qui présente un peuplement homogène sur une petite surface. C'est sans doute en multipliant l'analyse d'exemples avec les résultats exacts qu'il sera possible d'avoir des données fiables, l'objet de cette étude étant bien de fournir les résultats d'un nombre suffisant de cas de peuplements éligibles au programme BFB. Le propriétaire pourra alors comparer son projet aux exemples fournis pour approcher une fourchette prévisible de revenu pour sa coupe de bois énergie.

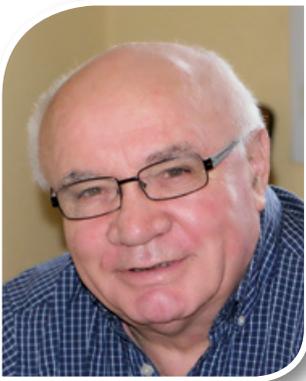
Pour les cas analysés, la valorisation du peuplement exploité améliore sensiblement la situation financière de l'opération, mais par contre l'estimation préalable de la valeur économique du peuplement en place est très aléatoire, elle dépend en plus fortement du

Samuel LE PORT
(Chambre d'Agriculture de Bretagne-CETEF 56)



ENTRETIEN AVEC ANDRÉ ALLANIC

Gérant du Groupement d'Intérêt Economique « Forestiers du centre Bretagne »



André, pouvez-vous nous présenter votre parcours ?

J'ai obtenu un BTS Productions Forestières en 1970 puis j'ai intégré successivement le Centre Technique Forestier Tropical puis l'AFOCEL (Association Forêt Cellulose) puis la Société Forestière de la Caisse des Dépôts et Consignations.

J'ai ensuite créé ma propre pépinière ornementale à Pléhedel, proche de Paimpol, qui s'est très bien développée.

C'est en 2001, que j'ai fait l'acquisition de 500 ha de forêts dont un massif principal de 200 ha situé à proximité de Guingamp, la boucle est bouclée !

Une reconversion ?

Non, plutôt un retour aux sources. Il s'agissait pour moi d'un objectif envisagé et réussi grâce à la vente de mon entreprise. Aujourd'hui, la gestion de mon patrimoine forestier occupe la majeure partie de mon temps dit « libre » !

L'adaptation a donc été facile ?

Assez oui ; après quelques petits ajustements au départ, je me suis réapproprié les techniques sylvicoles rapidement. Mais il a surtout fallu que je m'organise sur le plan commercial.

De quelle manière ?

Face au marché et afin d'assurer un bon écoulement de mes bois, il m'est rapidement apparu la nécessité de présenter à la vente des volumes suffisamment attractifs. Dès 2007, nous nous sommes retrouvés un petit groupe de quatre-cinq propriétaires dans la même situation. De manière informelle, nous avons alors fait appel en commun à des prestataires de services (abatteurs, débardeurs). Par la suite, très rapidement, la création d'une structure collective est devenue nécessaire afin notamment d'être réactif, de maîtriser les différentes opérations d'exploitation et aussi d'établir des contrats d'approvisionnement directement avec les industriels de la première transformation. Le Groupement d'Intérêt Economique (GIE) « Forestier du Centre Bretagne » a ainsi été créé en 2010.

Quel service apporte-t-il ?

Chaque propriétaire forestier peut faire appel au GIE pour la commercialisation de ses bois ; je me rends sur place pour étudier les conditions d'exploitation et estimer les différents produits vendables.

C'est-à-dire ?

Il faut bien comprendre qu'actuellement un arbre peut avoir plusieurs usages allant de la grume et grumettes jusqu'à toutes les catégories de billons de diamètres et longueurs différentes

pour finir par la trituration et le bois énergie. Chaque catégorie de produit est ainsi ventilée vers un utilisateur bien identifié. Notre objectif est de valoriser, d'optimiser la vente des produits. En procédant ainsi, nous nous sommes rendu compte que cela permettait d'obtenir, au final, une marge supplémentaire de l'ordre de 10 à 15 %.

C'est donc le meilleur système de vente ?

Ce n'est pas le plus mauvais en ce sens que l'arbre est valorisé au maximum et que la transaction s'effectue sur des volumes réels. Mais la vente en bloc et sur pied est également une bonne méthode. Basée sur le principe d'un volume estimatif, la mise en concurrence apporte également une émulation certaine entre les acheteurs et limite le risque d'impayé.

Le plus important n'est pas tant le système de vente ; il s'agit surtout d'être attentif aux périodes et de déceler l'ambiance du marché, faire des recoupements, rester informé en continu. En somme, être un réel acteur du marché !

Le GIE vend des bois bord de route.....

Oui c'est le principe. Il s'agit d'une tendance lourde actuellement. L'ONF, par exemple, vise 30 % de ses volumes de cette manière, de même que les coopératives et la Société Forestière de la Caisse des Dépôts.

De 2012 à 2015 nous avons commercialisé ainsi environ 60 000 m³/an pour un chiffre d'affaires de l'ordre de 3 millions d'euros. Nous veillons à respecter nos engagements pris tant au niveau des acheteurs qu'au niveau des prestataires tout en veillant aux contraintes du propriétaire.

Le propriétaire doit lui même s'impliquer non ?

Effectivement car il avance la trésorerie de l'exploitation, confie la vente au GIE qui établit les différentes factures correspondantes et se fait rétribuer ensuite directement par les acheteurs. On lui demande également de s'investir dans le suivi du chantier et notamment dans la réception des bois.

Quelles sont les essences les plus faciles à commercialiser ?

L'essence phare est l'Epicéa de Sitka. Il est recherché car bien adapté aux outils de transformation, le Grandis et le Tsuga s'en approchent. Pour le Douglas, s'il est droit avec peu de nœuds, il est bien valorisé autrement c'est plus compliqué.

Au contraire, quels sont les bois les plus difficiles à écouler ?

Le Mélèze actuellement qui a beaucoup de nœuds noirs et le Pin Maritime, peu présent dans notre secteur géographique, pour des raisons de rectitude insuffisante.

Et les feuillus ?

Cela représente de l'ordre de 2 à 3 % des volumes traités par le GIE (hors bois de chauffage).



Quels sont les utilisateurs privilégiés ?

Nos bois sont majoritairement transportés sur le grand ouest auprès de plusieurs industriels. Nous faisons parfois appel également à l'exportation lorsque les conditions le permettent, ce marché repart lentement actuellement, les difficultés persistent. Depuis 2011, nous avons fourni près de 29 clients différents pour 52 propriétaires.

Quelles sont les perspectives et les enjeux de demain ?

La disponibilité de la ressource, incontestablement. Les industriels se sont dotés d'outils performants, gourmands, qu'il nous faut alimenter pour maintenir l'activité économique.

Il faut donc (re)boiser ...

Absolument. Nous avons mis en place grâce au GIE la possibilité de réaliser des regroupements de chantiers pour assurer les reconstitutions. Des commandes groupées de plants sont également possibles. Chaque année, plus de 150 000 plants ont pu ainsi être livrés. Nous n'assurons pas les dégagements de plantation. Il n'empêche, il s'agit là d'interventions capitales... et de longue haleine !

Au regard de votre expérience, quel pourrait-être le talon d'Achille du propriétaire forestier ?

Des organisations compétentes existent (experts, coopératives...), les outils d'exploitation et de transformation sont au point et les prestations de chacun suivent le coût de la vie ; c'est bien normal. Face à cela, le propriétaire forestier est confronté à un problème récurrent, la baisse régulière de la valeur du produit en euros constant. Pour exister, il est donc nécessaire qu'il s'investisse concrètement au sein de la filière, qu'il se regroupe au travers d'organisations suffisamment représentatives. Ce dont souffre la forêt, c'est avant tout d'individualisme.

Propos recueillis par Jean-Pierre DROUGARD et Xavier GRENIÉ

VENTE DE BOIS PRINTEMPS 2017

La vente groupée de l'Association des Experts Forestiers de Bretagne s'est déroulée le 11 mai 2017 à Carhaix (29).

66 lots de bois sur pied étaient proposés à la vente pour un volume total de 82049 m³, dont 97% de résineux répartis comme suit :

- Epicéa de Sitka : 60 280 m³
- Pins : 13 915 m³
principalement Pin maritime
- Douglas : 2334 m³
- Autre résineux : 3059 m³

Les invendus ont concerné 22% du nombre de lots. 3 articles n'ont reçu aucune offre.

La proportion de bois sec dans les lots d'Epicéas a impacté à la baisse le prix moyen du m³.

Ci-dessous le tableau récapitulatif des prix obtenus au mètre cube sur pied pour des lots homogènes adjugés lors de cette vente

Essence	Besoins du marché*	Tendance/ dernières ventes	0,50 à 0,90 m ³	0,91 à 1,50 m ³	1,51 m ³ et plus
Epicéa de Sitka	☹️	→	37 à 42 € moyenne 36 €	39 à 43 € moyenne 41 €	37 à 43 € moyenne 41 €
Pins	☹️	→	30 à 34 € moyenne 32 €		
Autres résineux (mélange d'essence)	☹️		32 €**	35 €**	41 €**
Douglas	☹️	→	32 €**	43 €**	58 €**
Châtaignier	😊	→		60 €**	
Chêne	☹️			60 €**	
Peuplier	☹️	→		40 €**	35 à 37 € moyenne 36 €

*Nombre d'offre par lot : 😊 + de 5 offres. ☹️ 2 à 4 offres ☹️ 1 offre.

Maximum d'offre observé pour un lot : 10 offres

** Lot unique dans sa catégorie

Retrouvez l'analyse des ventes d'automne 2016 par l'association des experts forestiers de Bretagne : <http://www.sylvaexpertise.fr/-Actualites-.html>

Xavier GRENIÉ - David LE FERREC



REBOISEMENTS RÉSINEUX EN DIFFICULTÉ :

Le CETEF 22 et le CRPF mènent l'enquête

Depuis quelques années, de nombreuses plantations réalisées après coupe rase de futaies d'Épicéa de Sitka principalement éprouvent des difficultés de croissance et présentent un état sanitaire médiocre alors que le peuplement précédent avait bien poussé.

L'hypothèse d'une perte de vigueur liée à un déficit en éléments nutritifs dans le sol est de plus en plus mise en avant.

Pour en savoir plus, le CETEF des Côtes d'Armor, sous l'impulsion de son co-président Laurent LE MERCIER, a recruté pendant 6 mois une élève-ingénieure de l'École Supérieure du Bois, Camille QUEINNEC. L'encadrement technique du stage a été assuré par Michel COLOMBET et les techniciens de l'antenne CRPF des Côtes d'Armor. Claude NYS, Directeur de recherche à l'INRA de Nancy en retraite et spécialiste du fonctionnement biogéochimique des écosystèmes forestiers a apporté sa caution scientifique.

L'étude s'est focalisée sur 3 massifs privés des Côtes d'Armor comportant d'importantes surfaces de jeunes reboisements de production touchés par le phénomène.

Les diagnostics de terrain, complétés par des analyses de sol ont montré que le problème concerne seulement les stations les plus pauvres.

Sur ces terrains, l'andainage des rémanents et des souches, en concentrant la matière organique dans les andains prive les arbres d'une partie de la ressource en éléments nutritifs dont ils ont besoin.

Les données recueillies sur le terrain ont été traitées par le logiciel REGESOL développé par l'INRA de Nancy. Celui-ci a mis en évidence des carences considérables en calcium, magnésium, potassium et phosphore et a calculé les apports nécessaires au bon



Jeune plantation de Douglas en mauvais état sanitaire

fonctionnement du sol, garantissant ainsi sa productivité ; c'est le principe de la restauration de la fertilité minérale du sol. Il ne s'agit pas de « doper » à court terme les arbres avec des produits fertilisants mais bien de redonner de la vie au sol en améliorant son fonctionnement biologique. On crée ainsi des conditions de croissance favorables qui améliorent l'état sanitaire des arbres et garantissent une production ligneuse soutenue dans le temps.

Les contacts pris avec les fournisseurs d'amendement durant le stage ont débouché sur l'élaboration d'un produit spécifique dont la formulation permet de couvrir un large spectre de terrains à restaurer.

L'étape suivante va consister à mesurer les effets de différents dosages de cet amendement sur la croissance des arbres. Parallèlement, une campagne d'épandage de ce nouveau produit va être lancée très prochainement par Laurent LE MERCIER.

Le rapport d'étude est disponible sur le site du CRPF Bretagne à l'adresse suivante :

<http://www.cnpf.fr/bretagne/n/reseaux-d-experimentations/n:820>

Michel COLOMBET

LES CENTRES D'ETUDES TECHNIQUES ET D'EXPERIMENTATIONS FORESTIERES



Assemblée générale du CETEF 56 en avril 2015

Coordonnés au niveau national par l'Institut pour le Développement Forestier (IDF), les CETEF sont des associations locales qui regroupent des propriétaires forestiers souhaitant améliorer leurs pratiques sylvicoles. L'objectif est d'assurer une gestion sylvicole dynamique par le perfectionnement continu de leurs membres à travers, notamment, l'expérimentation.

Le CETEF de Bretagne rassemble ainsi les 4 CETEF départementaux qui se consacrent à des thématiques bien identifiées. En Côtes d'Armor,



les travaux sont orientés vers la sylviculture des peuplements mélangés et la restauration de la fertilité des sols (cf article précédent). En Finistère, l'Épicéa de Sitka fait l'actualité (test de provenances, traitement irrégulier) s'y ajoutent des essais comparatifs de Peuplier, Cyprès de Lambert et plantations avec paillages. Le CEDEF35 travaille sur les peuplements mélangés (2 réunions en 2017), le Châtaignier, l'équilibre silvo-cynégétique et le bois énergie tout comme en Morbihan où les centres d'intérêt sont en plus dirigés vers le Peuplier et le Chêne sessile.

N'hésitez pas à les rejoindre en devenant membre actif...

CONTACTS :

CETEF22 CETEF22@gmail.com

CETEF29 alain.coic@bretagne.chambagri.fr

CEDEF35 www.cedef35.fr ; f.bouesseldubourg@orange.fr

CETEF56 samuel.leport@bretagne.chambagri.fr

Pour plus d'infos :

<http://www.cnpf.fr/bretagne/n/groupes-de-developpement/n:2466>

Jean-Pierre DROUGARD

LES BRÈVES

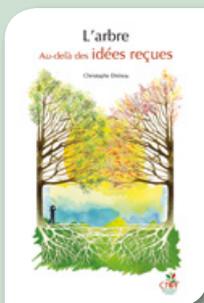
L'ARBRE.

AU-DELÀ DES IDÉES REÇUES

Cet ouvrage riche en surprises vous permettra de découvrir ce que vous n'auriez jamais cru ne pas savoir sur l'arbre. Avec une grande clarté, Christophe Drénou, auteur de «La taille des arbres d'ornement» et de «Les racines», accompagne son lecteur dans le décryptage de plus de 100 idées reçues, vers des réalités plus complexes. Chaque idée reçue est déconstruite avec des arguments scientifiques et des sources fiables qui permettent d'aller plus loin. Un ouvrage indispensable pour qui s'intéresse aux arbres !

«L'arbre. Au-delà des idées reçues» inaugure la collection «Au-delà des idées reçues» dont les prochains tomes traiteront des idées reçues sur la forêt, le climat, le bois, les sols, la biodiversité, etc.

Disponible au CNPF-IDF - 47 rue de Chaillot - 75116 Paris (tél. : 01 47 20 68 39, mail : idf-librairie@cnpf.fr)
256 pages, format 16 x 24 cm. Fourni avec un jeu de 24 cartes.
24,50 euros



UNE NOUVELLE RECRUE AU CRPF

Le CRPF vient d'embaucher **Camille QUEINNEC** à l'issue de son stage de fin d'étude réalisé à Guingamp sur la restauration de la fertilité minérale des sols forestiers (voir l'article «Reboisement résineux en difficulté, le CETEF 22 et le CRPF mènent l'enquête»).

Notre jeune diplômée de l'École Supérieure du Bois se voit confier le déploiement pour la Bretagne d'une plate-forme numérique de services pour les propriétaires forestiers et professionnels de la filière qui porte le nom «La forêt Bouge».

Nous souhaitons à Camille de réussir pleinement sa première expérience professionnelle au sein de notre établissement.



Camille QUEINNEC

CHARTRE FORESTIÈRE DU PARC NATUREL RÉGIONAL D'ARMORIQUE

La Charte Forestière de Territoire du Parc Naturel Régional d'Armorique est lancée ! Elle a été signée officiellement le 12 décembre 2016 par le PNRA, le CRPF de Bretagne, l'ONF et ABIBOIS.

A travers des actions d'animation auprès de divers publics (élus, propriétaires, scolaires...) prévue sur 3 ans (2017-2019), c'est le maintien et le développement d'une forêt durable et multifonctionnelle en tant que ressource qui sera promue.

Thomas VARQUET, technicien du CRPF, rencontre les propriétaires des Monts d'Arrée. N'hésitez pas à le contacter au 02 96 21 01 17, notamment si vous avez un projet de boisement ou de reboisement. Vous pouvez également vous rendre aux réunions d'information organisées sur le territoire dont vous trouverez les dates sur le site du CRPF : <http://www.cnpf.fr/bretagne/n/strategies-en/n:991>

SIGNATURE DU CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE DU CNPF 2017-2021

Stéphane LE FOLL, Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, porte-parole du Gouvernement, Antoine d'AMECOURT, président du CNPF et Claire HUBERT, directrice générale du CNPF ont signé le 2 février 2017 le nouveau contrat d'objectifs et de performance (COP) du Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) pour la période 2017-2021.

Le CNPF est un établissement public dont la mission est de développer, orienter et améliorer la production des forêts privées françaises en promouvant une gestion forestière durable.

Ce COP s'organise autour des 3 axes suivants :

- Améliorer la gestion durable en forêt privée pour mobiliser davantage de bois,
- Conduire le changement par l'innovation, le transfert des connaissances et le partenariat,
- Adapter le fonctionnement du CNPF.

Afin d'en faciliter la mise en œuvre, ce contrat d'objectifs sera décliné dès 2017 au travers d'un plan d'actions dans lequel chaque agent du CNPF sera impliqué pour participer à la réussite du contrat.



Antoine d'AMECOURT, Stéphane LE FOLL, Claire HUBERT

CLAIRE HUBERT NOUVELLE DIRECTRICE GÉNÉRALE DU CNPF

Claire HUBERT a été nommée directrice générale du CNPF le 1^{er} octobre 2016, par arrêté du Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt. Elle succède à Thomas FORMERY qui a fait valoir ses droits à la retraite.

Ingénierie générale des ponts, des eaux et

des forêts, Claire HUBERT était précédemment membre permanent du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable et membre de l'Autorité environnementale nationale au Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer.

Elle connaît bien le secteur forestier ayant été successivement directrice de l'AFOCEL (organisme privé de recherche dont la mission est d'améliorer la compétitivité des approvisionnements de l'industrie et de la filière forêt-bois-papier), chef du service interdépartemental de Blois à l'Office National des Forêts, directrice départementale de l'Agriculture et de la forêt de l'Aube avant d'exercer les fonctions de sous-directrice de la forêt et du bois au Ministère de l'Agriculture de 2003 à 2005. Depuis, elle a été sous-directrice de la recherche, de l'innovation, au Ministère de l'Agriculture puis chef du service de la recherche au Ministère de l'Environnement.

Aux côtés du président Antoine d'AMECOURT, Claire HUBERT s'attachera, avec l'ensemble des équipes du CNPF, à développer la contribution de l'établissement aux objectifs de gestion durable des forêts privées, notamment à leur adaptation au changement climatique et à la mobilisation accrue de bois pour la filière.



Claire HUBERT et Antoine d'AMECOURT

FOGEFOR PROFESSIONNALISATION

Prévu pour l'automne 2017, ce cycle sera consacré à la rédaction d'un Plan Simple de Gestion. Il comprendra 4 journées organisées avec des exposés en salle le matin et des exercices pratiques sur le terrain l'après-midi.

Tous les renseignements sur cette formation seront disponibles auprès de Marylène FAUVEL au CRPF Bretagne - Pays de la Loire 8 place du Colombier 35000 RENNES 02.99.30.45.46. - marylene.fauvel@crpf.fr

NOUVEAUX BOISEMENTS SOUMIS À UNE NOUVELLE RÉGLEMENTATION

A compter du 1^{er} janvier 2017, tous les projets de boisement « neuf » de plus de 0,5 ha peuvent être soumis à une étude d'impact environnemental. Pour cela une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact devra être déposée auprès de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, imprimé disponible en suivant le lien suivant :

<https://demarchesadministratives.fr/formulaires/cerfa-14734-02-demande-dexamen-a-la-realisation-dune-etude-dimpact#telecharger>



FOGEFOR DE BRETAGNE NOUVEAU CYCLE DE FORMATION A LA GESTION FORESTIERE 2017-2018



Le FOGFOR de BRETAGNE propose pour 2017-2018 un cycle de formation localisé en Côtes d'Armor qui débutera en septembre 2017. Dans la limite des 25 places disponibles, ce 27^{ème} cycle est ouvert à tous les propriétaires forestiers ou leurs salariés souhaitant acquérir les connaissances de base nécessaires à la gestion de leur bois (aspects techniques, économiques, environnementaux et fiscaux).

Il se déroulera sur 9 journées de réunion :

- le matin de 9 h 00 à 12 h 30 en salle,
- l'après-midi de 14 h 00 à 17 h 30 environ sur le terrain (visites, démonstrations et aspects pratiques).

Pour cette formation, il est demandé une participation de 100 € représentant l'adhésion pour un an au FOGFOR de BRETAGNE, payable à l'inscription. Les frais de déjeuner pris en commun (environ 20 € par repas) sont à la charge des stagiaires.



Groupe FOGFOR

Les réunions sont animées par des ingénieurs, techniciens connaissant bien la forêt privée et avec la participation de propriétaires forestiers.

Le programme prévisionnel est le suivant :

Date	Sujets	Lieu
Vendredi 29 septembre 2017	<ul style="list-style-type: none"> • La forêt française et bretonne et son organisation. • Reconnaître les principales essences de la forêt bretonne. 	Saint-Connan (22)
Vendredi 20 octobre 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier et décrire les différents types de peuplements forestiers. • Choisir et appliquer un itinéraire de gestion adapté au peuplement. 	Pommerit le Vicomte (22)
Vendredi 24 novembre 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser et contractualiser une vente de bois (modes de vente, contrats). • S'initier au cubage des bois. • Visite d'un chantier d'exploitation. 	Loudéac (22)
Vendredi 15 décembre 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir son projet de (re)boisement ; techniques de nettoyage ; préparation du sol ; choix des plants et des protections gibier. • Visite d'une pépinière et d'un chantier de reboisement. 	Saint-Vran (22)
Vendredi 16 février 2018	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître et utiliser les documents cadastraux. • La fiscalité forestière dans ses grandes lignes. • Se prémunir des problèmes climatiques et sanitaires. 	Locarn (22)
Vendredi 16 mars 2018	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaître les défauts et estimer la qualité de ses bois. • La réglementation des coupes, la certification PEFC. • Visite d'une scierie. 	Le Roc-Saint-André (56)
Vendredi 13 avril 2018	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître la législation forestière et environnementale. • Prendre en compte la biodiversité dans sa forêt. • Etablir ou rétablir l'équilibre forêt-gibier. • Accueillir du public en forêt privée. 	St Gilles Vieux Marché (22)
Vendredi 25 mai 2018	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluer les aptitudes sylvicoles d'un terrain. • Choisir les essences et les modes de gestion adaptés. • Utiliser un guide des stations. 	Saint-Péver (22)
Vendredi 15 juin 2018	<ul style="list-style-type: none"> • Les documents de gestion durable (PSG ; RTG ; CBPS). • Elaborer un programme de coupe et de travaux dans sa forêt. • Exercice de marquage d'une éclaircie. 	Kerpert (22)

Inscription

auprès du CRPF
Bretagne-Pays de la Loire,
contact

Marylène FAUVEL
au 02.99.30.45.46.
marylene.fauvel@crpf.fr

ou

auprès des techniciens
du CRPF
dont vous trouverez
les coordonnées en suivant
le lien :

[http://www.cnpf.fr/
data/organigramme_
crpf_breizh_2017.pdf](http://www.cnpf.fr/data/organigramme_crpf_breizh_2017.pdf)

Le FOGFOR est une association
régie par la loi de 1901



BULLETIN DE LIAISON DES SYLVICULTEURS BRETONS

Directeur de la publication : Arnaud GUYON
Comité de rédaction : Julien BLANCHIN,
Marine BOUVIER, Pierre BROSSIER, Michel COLOMBET,
Jean-Pierre DROUGARD, Xavier GRENIÉ, David LE FERREC,
Eric SINOÛ, Valérie VILLAIN.

CRPF Bretagne-Pays de la Loire
8 place du Colombier – 35000 RENNES
Tél : 02 99 30 00 30 - Courriel : contact-bretagne@crpf.fr

Tirage : 6000 exemplaires - Imprimerie Le Galliard
Papier issu de Forêts gérées durablement

Ce bulletin est adressé gratuitement aux propriétaires forestiers de plus de 4 ha de bois, sur la base des informations cadastrales transmises au CRPF. Si vous ne souhaitez plus le recevoir ou accéder aux données vous concernant, merci d'en faire la demande écrite au siège du CRPF en indiquant vos noms et coordonnées.